



Demande de bourses de lycée - Prolongation

Jusqu'au 17 octobre.

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est ouverte depuis le jeudi 28 mars 2019.

Les demandes par téléservice sont clôturées au 4 juillet 2019.

Les demandes de bourse de lycée formulées sur un dossier papier seront acceptées jusqu'au 17 octobre 2019, dernier délai. Vous pouvez déposer votre dossier de demande de bourse auprès du lycée d'accueil, soit au moment de l'inscription de votre enfant au début du mois de juillet, soit à la rentrée scolaire 2019-2020.

Cette campagne de bourse concerne tous les collégiens de 3e qui accèdent au lycée à la rentrée 2019, ainsi que les lycéens non boursiers en 2018-2019 qui poursuivent leur scolarité dans des études du second degré au lycée à la rentrée 2019.

- [Télécharger le mode d'emploi de la demande de bourse de lycée : Cerfa n°51593#07](#)
- [Télécharger le formulaire de demande de bourse de lycée : Cerfa n°11319*16](#)

M.A.J. le 04/11/2019

Dans cette rubrique

- [Actualités](#)
- [Présentation de la DSDEN 49](#)
- [Circonscriptions du premier degré](#)
- [Écoles du premier degré](#)
- [Collèges et lycées](#)
- [Enseignement supérieur](#)
- [Partenaires Écoles-Établissements](#)
- [Statistiques](#)
- [Cartographie](#)
- [Référentiel Marianne](#)

Pour plus d'information

[Site du ministère](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation